

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	19 (1988-1989)
<b>Heft:</b>	2
<b>Rubrik:</b>	Communications présentées à la Société en 1989

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Communications

### présentées à la Société en 1989

1641. – 26 janvier 1989 (Assemblée générale).

Les membres de la Société d'histoire, réunis en Assemblée générale, entendent les rapports du président, du trésorier et du vérificateur des comptes, ce dernier rapport étant lu par le président en l'absence de son auteur, M. Roland Cramer, excusé. Mis en discussion, ces trois rapports sont ensuite adoptés à l'unanimité par les membres présents; décharge est ainsi donnée au comité sortant.

Par la voix du président de séance, le comité de la Société sollicite alors l'Assemblée de l'autoriser à porter l'effectif du comité de neuf à onze membres. A l'exception de deux personnes qui s'abstiennent, l'Assemblée lui accorde cette demande. En conséquence, le premier alinéa de l'article 12 des *Statuts* sera modifié; sa teneur sera la suivante:

«La Société est dirigée et administrée par un Comité de onze membres élus par l'Assemblée générale parmi ses membres effectifs majeurs.»

Puis il est procédé à l'élection du comité pour la période 1989-1991. A nouveau unanime, l'Assemblée élit le comité dans la composition qui lui est proposée, savoir:

Président	M. André Gür
Vice-présidente	M <sup>me</sup> Liliane Mottu-Werber
Secrétaire	M. Guy Le Comte
Trésorier	M. André Wagnière
Commissaire aux publications	M. Olivier Labarthe
Autres membres	M <sup>me</sup> Barbara Roth-Lochner M. Marc Neuenschwander (tous les précités, anciens membres du comité) M. Daniel Aquillon, M. Jacques Bujard, M. Roger Durand, M. Antoine Fleury (ces quatre derniers, nouveaux.)

M. Roland Cramer est élu vérificateur aux comptes.

**Les recherches en histoire médiévale au cours de ce dernier quart de siècle, par M. Robert FOSSIER.**

L'orateur ne veut pas dresser un panorama de la recherche en histoire médiévale. Ce ne serait guère possible. Il constate simplement que le Moyen Age est à la mode, que les jeunes générations s'y intéressent beaucoup plus qu'au siècle de Louis XIV ou à l'époque de Napoléon. Ceci dit, on peut dresser un tableau des principaux progrès réalisés au cours des trente dernières années.

Nous sommes aujourd'hui beaucoup mieux maîtres des instruments de recherche que jadis. Nous avons fait de grands progrès dans la connaissance des documents médiévaux. L'Espagne et l'Italie du Sud ont révélé des milliers de pièces du IX<sup>e</sup> et du X<sup>e</sup> siècle, qui ont renouvelé de façon décisive notre connaissance de la période. Ces textes plus nombreux sont aussi mieux utilisés, on étudie les champs sémantiques, les occurrences, on tente des comparaisons. Petit à petit les linguistes prennent la relève des juristes lors de l'étude des textes. De nombreuses recherches sont en cours concernant les noms des individus et la statistique médiévale. On a aussi redressé les erreurs que les scribes, mauvais latinistes, avaient parfois laissées dans leurs textes.

L'intrusion de l'archéologie dans le domaine des études médiévales n'est pas une nouveauté. Mais l'optique a radicalement changé. Il ne s'agit plus d'une archéologie à l'antique, mais d'une étude de la culture matérielle, inspirée des préhistoriens. Les progrès ont été foudroyants et nous connaissons aujourd'hui la structure des villages et des habitations. Ajoutons à cela l'emploi généralisé de l'archéologie aérienne.

On peut aujourd'hui tenter une écologie rétrospective et étudier les rapports de l'homme avec le climat et l'évolution de son cadre de vie car la palynologie et l'étude des restes de charbon des foyers permettent de se faire une très bonne idée de l'évolution du climat.

L'apport de l'ethnologie est également très important. Certaines idées forces, telles celles du don et du contre-don, permettent de mieux comprendre l'idée vassalique. De même le côté spectaculaire de certaines hiérarchies nous donnent quelque indication sur les pompes médiévales.

Relevons ensuite que le Moyen Age tend à s'allonger. Constantin est aujourd'hui un souverain médiéval et ce n'est guère qu'après le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle que la période s'achève. Le millénaire médiéval a duré douze siècles, dans lesquels il convient de placer une césure importante à la fin du X<sup>e</sup> siècle.

M. FOSSIER passe ensuite en revue différents problèmes. La question de l'importance des épidémies, celle du servage et celle de l'existence de la féodalité. Puis il s'attache à montrer les progrès faits par l'histoire des mentalités. On étudie aujourd'hui la survivance dans les sociétés médiévales et au-delà de rites et de tabous venus de fort loin. On étudie aussi le rôle de la femme, souvent occulté par les textes et qui doit être central. Les siècles médiévaux sont féminins. Le Moyen Age n'a été ni trahi, ni oublié, ni perdu, nous y sommes encore.

1642. – 9 février 1989.

**Christ devant Pilate. Quelques remarques à propos des scènes de jugement, par M<sup>me</sup> Isabelle RILLIET-MAILLARD.**

La représentation de la scène du Jugement du Christ par Pilate sur des sarcophages chrétiens des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles laisse subsister bien des interrogations. Pourquoi représente-t-on cette scène? S'agit-il d'évoquer Jésus ou de réhabiliter Pilate? La scène a-t-elle une valeur historique? Quelles en sont les sources iconographiques? Peut-on y déceler une influence des évangiles apocryphes?

Que sait-on au juste du procurateur romain? Il est archéologiquement attesté depuis la découverte en 1961 de l'inscription de Césarée, datée du règne de Tibère. Les sources historiques le montrent comme un militaire peu doué, ferme, sournois parfois. On sait qu'il fut rappelé à Rome sous Caligula, puis on perd sa trace.

Pour la tradition chrétienne, c'est l'homme des questions. Qu'a-t-il fait? Que dois-je faire? Il avait reconnu l'innocence de Jésus et l'on en fit bientôt un saint, au VII<sup>e</sup> siècle, en Ethiopie.

Les scènes de Jugement représentent en général un Pilate assis sur un siège curule et un Christ debout. Il serait tentant d'en retrouver le modèle dans les scènes de clémence militaire, souvent représentées sur les sarcophages de l'Antiquité tardive. Mais l'attitude du Christ est bien différente de celle des accusés, de même, elle ne fait que se rapprocher de celle des plaigneurs devant la justice civile. Le Christ ne gesticule pas. C'est dans les scènes mythologiques qu'il faut chercher la source de l'inspiration des artistes, qui ont négligé les modèles qu'offrait la tradition chrétienne, l'histoire de Suzanne ou le jugement des apôtres Pierre et Paul.

Il s'agit en fait de rappeler la comparution de Jésus et de la glorifier. La scène du lavement des mains n'est que suggérée par la présence de la cruche, mais jamais Pilate n'en fait usage.

Enfin rien ne permet d'affirmer que l'iconographie est influencée par les traditions véhiculées par les Evangiles apocryphes.

**Fribourg au tournant du XX<sup>e</sup> siècle: une «République chrétienne»? Les historiens face au mythe et à la réalité, par M. Francis PYTHON.**

Souvent cité, Jean Nicolas Baechtold affirmait en 1841: «la Providence choisit cette place pour y faire fleurir la démocratie sous les auspices du catholicisme».

Qu'en est-il exactement? M. Python tente de répondre en faisant un bref résumé de l'histoire moderne fribourgeoise de la République helvétique à la victoire des conservateurs en 1881.

Après cette date, les conditions sont réunies pour un certain durcissement du régime qui se fera autour du jeune député Georges Python, qui deviendra en 1886 conseiller d'Etat à 31 ans et le restera jusqu'à sa mort en 1927.

C'est la période pythoniste de l'histoire fribourgeoise, qui s'achève vers 1913 quand Python, malade, doit céder le pas au nouvel homme fort Jean Marie Musy.

L'histoire du régime Python est très difficile à écrire, car son apologie et celle de ses réalisations a commencé très tôt. On a célébré son audace, son originalité et encensé son leader. Ce n'est qu'en 1961 que l'historisation a commencé qui se poursuit aujourd'hui et s'articule sur trois éléments, l'influence primordiale de l'Eglise, l'encadrement politique des masses et l'interventionnisme autoritaire du gouvernement.

Le plus beau fleuron de cette politique fut sans conteste la fondation de l'Université de Fribourg, pour laquelle en 1889, Georges Python très habile manœuvrier, obtint l'appui des radicaux protestants du district du Lac.

C'est dans l'organisation et la tenue en main de son parti que Python donna semble-t-il toute sa mesure. C'est par le travail sur le terrain qu'il découragea ses adversaires et assura sa suprématie. L'homme avait un indiscutables charisme, il bénéficia aussi d'une certaine tradition fribourgeoise de l'homme fort, mais il ne fut pas le second fondateur de Fribourg, comme de Reynod l'a écrit. Il se laisse mal cerner. Autocrate, admirateur de certains régimes sud-américains, catholique proche du catholicisme social, fondateur d'une université religieuse qu'il a soustraite au contrôle de la hiérarchie.

Python fut surtout un homme d'intuition. Il assura le développement scientifique et intellectuel du canton avant d'en avoir les moyens, persuadé qu'il était que ceux-ci suivraient. Son histoire reste à faire, en oubliant les idéologies.

1643. – 23 février 1989

### **Protestants et catholiques du Dauphiné lors de l'exécution de l'Edit de Nantes, par M<sup>le</sup> Elisabeth RABUT.**

L'Edit de Nantes affirmait la liberté de conscience dans un monde ordonné par la religion. Il fut exécuté en Dauphiné d'octobre 1599 à février 1600 par une commission de trois personnes, dirigée par le Président du Parlement de Grenoble, qui respectait la volonté affirmée du monarque.

Un corpus documentaire important permet de suivre le travail de cette commission qui se mit à l'œuvre très rapidement après l'enregistrement de l'Edit, le 17 septembre 1599.

Les commissaires se hâtent et agissent toujours selon le même schéma. Ils arrivent dans la localité visitée l'après-midi, reçoivent les requêtes des communautés catholique et protestante, rassemblent la population, expliquent le contenu de l'Edit. Le soir ils rédigent leur ordonnance qui sera proclamée le matin suivant. Ensuite les commissaires reçoivent le serment de la communauté, puis repartent.

L'ordonnance est toujours rédigée selon le même plan. Elle prescrit partout le rétablissement du culte catholique et les modalités de restitution des biens arrachés à l'Eglise. Elle fixe le lieu du culte réformé, règle la vie

communale, les questions relatives aux cimetières, aux écoles, à l'assistance.

Le texte de ses ordonnances nous permet de comprendre la situation en Dauphiné et de voir comment les différentes communautés vivaient leur religion et tentaient de vivre ensemble. Dans certaines régions, la situation des catholiques est misérable, leurs églises sont ruinées et les fidèles réclament un clergé à la fois compétent et présent. Dans d'autres, les protestants minoritaires ont de la peine à prouver leur droit à un lieu de culte, car l'Edit ne leurs reconnaît que la liberté de conscience. Les commissaires souvent, en tranchant, laissent des plaies ouvertes.

La façon dont l'Edit est appliqué montre bien qu'il s'agit avant tout de rétablir, autour du Roi, image de Dieu, la concorde civile. La tolérance devient un devoir civique. On interdit ce qui peut troubler l'ordre public, mais les voies de l'union, telles que les définit l'Edit n'ont pas de justification théologique et se trouveront bientôt de ce fait, impossibles à suivre.

1644. – 9 mars 1989.

#### Histoire économique et identité culturelle: l'exemple des Montagnes neuchâteloises, par M. Jean-Marc BARRELET.

La région et son développement sont aujourd'hui au centre des recherches des historiens économiques. Pour les sociologues, la région est comparable à un ensemble d'individus, elle se définit en fonction d'un projet. Ce projet se construit en tenant compte de quatre données:

- 1) des ressources économiques, culturelles et techniques;
- 2) une structure de pouvoir;
- 3) un ensemble socio-culturel, soit une langue, une communication et une transmission des connaissances;
- 4) une identité, c'est-à-dire une image que le groupe considéré donne de lui-même et se donne à lui-même. Parfois cette identité se cristallise en un emblème identitaire (la montre dans le cas qui nous occupe).

Cette identité est fragile et menacée par deux dangers, soit le groupe se fige et n'innove plus, soit il s'ouvre trop. Dans les deux cas, il disparaît.

Les Montagnes neuchâteloises ne forment qu'une des nombreuses régions de l'arc jurassien, qui se caractérise par une forte culture technique, la survie d'une paysannerie traditionnelle et une grande mobilité des hommes.

On a beaucoup glosé sur les ouvriers-paysans du Jura, sur la dispersion familiale du travail, sur la nécessité où ils furent de s'instruire, sur leur identification à leurs fabriques. Mais il faut faire la part du mythe, la réalité est plus crue. Les travailleurs jurassiens ont été des novateurs, mais c'étaient aussi des gens qui résistaient à l'innovation; en 1876, notamment ils s'opposent à la mécanisation de l'horlogerie. Ils sont certes capables de réagir en temps de crise, mais ils ne sont pas forcément clairvoyants.

Les paysans ont en commun avec les ouvriers un certain discours passéiste. Ils répètent aujourd'hui les gestes d'hier, et refont les gestes de toujours. C'est oublier un peu vite que ce qui caractérisait leurs sociétés, les

communaux, les coopératives, les laiteries ont disparu, que les cultures même ont changé et que le paysan d'aujourd'hui est individualiste.

Pour répondre au défi que posaient des conditions de vie difficile les Montagnes ont pratiqué l'émigration saisonnière ou définitive et elles se sont efforcées de trouver sur place des postes de travail. Les deux premières solutions n'en sont plus aujourd'hui, elles doivent donc, et le Jura tout entier le doit, retrouver leur identité, ne serait-ce que pour résister à l'attraction de Genève et de Bâle. Il faut réhabiliter la culture technique, rappeler l'importance historique des étrangers et renouer avec le passé très riche de la région.

**Regards de Natifs sur les troubles du XVIII<sup>e</sup> siècle genevois à partir des papiers Bourrit, par M. Pierre BOURRIT.**

*Publié dans Marc-Théodore Bourrit, 1739-1819, une histoire des Natifs à Genève, Genève, 1989, 168 p.*

L'orateur rappelle pour commencer quelques chiffres. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le pourcentage des Natifs égale presque celui des Bourgeois et des Citoyens. Les Natifs n'ont que peu de droits, on ne leur reconnaît pas les droits civiques, qui sont l'apanage des Bourgeois et des Citoyens, ni les droits utiles, celui de commercer notamment, que retiennent les Bourgeois. Ils ne sont que les spectateurs intéressés du conflit qui dressent les uns contre les autres les Bourgeois et les Citoyens qui accaparent le pouvoir.

Il y a connivence entre les Bourgeois marginalisés et les Natifs, eux aussi tenus à l'écart. On le vérifiera pendant toute la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Habitants et Natifs assistent à l'affaire Fatio en 1707, aux remous de 1715 et 1718 et à ceux de 1734 et 1738, qui amènent un premier arbitrage de la France. En 1734, accusé d'avoir connu et non dénoncé des écrits séditieux, un bourgeois, Rietel, et deux natifs, Plince et Pierre Bourrit, sont incarcérés. Ils seront libérés après une manifestation bourgeoise.

Le premier arbitrage ne résoudra rien et en 1766 la crise reprend. Le peintre et graveur Marc Théodore Bourrit fils de Pierre conduira la délégation des Natifs auprès des Médiateurs, qui négocient un second arbitrage. Il n'obtient presque rien, mais commence dès lors une intéressante carrière. Choqué par les agissements de Cornuaud, il se rapproche des Représentants dont il deviendra le délégué à Paris, où il réside dès 1779. Il correspond avec Clavière et l'informe sur ce qui se passe dans la capitale. Après le soulèvement des Natifs, il est décrété de prise de corps et se réfugie chez Necker. Expulsé il rentre à Genève pour assister à la victoire des Natifs.

La Révolution changera tout cela. Le 12 décembre 1792 l'égalité de tous les Genevois est proclamée et aux élections qui suivent Marc Théodore Bourrit et son fils Pierre entrent au Légitif.

1645. – 27 mars 1989.

**Les historiens de la Révolution: bilan et perspectives, par M. Colin LUCAS,  
professeur au Balliol College de l'Université d'Oxford.**

M. Lucas ne veut pas faire une bibliographie raisonnée de l'historiographie révolutionnaire, mais plutôt tenter une topographie des grands courants qui, depuis 30 ans, la secouent. Et quels bouleversements, à commencer par l'abandon de l'interprétation marxiste dominante, qui pourtant avait pesé lourd de Jaurès à Soboul, en passant par Mathiez. Rien n'en subsiste aujourd'hui et c'est une historiographie en pleine transformation qui préside au bicentenaire.

Pourquoi cette interprétation marxiste est-elle morte? Ce ne sont pas les non-marxistes qui l'ont tuée. Elle a succombé à la suite d'une analyse historique. Cette remise en cause de l'orthodoxie est le fait de deux révisionnismes, anglo-saxon d'abord, français ensuite.

Les travaux d'Alfred Cowen, qui de 1955 à 1964 construit une nouvelle interprétation de la Révolution, niant qu'elle soit l'ouvrage de la bourgeoisie capitaliste et privilégiant la révolte des paysans qui veulent abolir la féodalité, paraissent aujourd'hui bien primaires. Mais Cowen est le premier qui demande qu'on vérifie les vieilles catégories marxistes. Est-il vrai que la noblesse et la bourgeoisie sont antagonistes? La Révolution n'est-elle pas le moment de la bourgeoisie parce que celle-ci *doit* remplacer la noblesse?

Vers le milieu des années 70 l'école anglaise met à mal les catégories traditionnelles peu utiles. La noblesse et la bourgeoisie ne sont pas si éloignées qu'on l'a dit. La noblesse est d'ailleurs récente et la vieille aristocratie féodale peu étendue. Les priviléges sont largement répandus. La question se pose alors d'une interprétation de recharge. Pourquoi une révolution, pourquoi son cheminement et son aboutissement si ce n'est pas une lutte de classe? On peut dire que l'école anglaise a détruit mais n'a rien reconstruit. La première tentative de réinterprétation, dont le conférencier était l'un des auteurs, réduisait toute la Révolution à une lutte pour un changement de statut et voulait par là, maintenir une explication sociale de la crise.

Tous les travaux publiés par William Doyle tendent au contraire à constater l'absence d'une crise. Il faut donc chercher ailleurs. Doyle reprend une analyse plus classique, la Révolution vit une lutte pour le pouvoir au sein de l'élite française.

On assiste donc à une évacuation de l'histoire sociale.

Un autre courant dont François Furet est le centre, tente une analyse des conceptions. Furet part du refus de la primauté des contraintes économiques et sociales fondées sur une critique intellectuelle. Il constate que les historiens ont vu en général dans la Révolution les origines de la France contemporaine à laquelle ils s'identifiaient. Qu'ils vissent en elle l'avènement de la liberté ou celle de la bourgeoisie, ils étaient d'une certaine manière les avocats de cette Révolution. La Révolution n'est pas notre mère à tous, on ne peut théoriser un objet avant qu'il ne soit fini! Le refus de l'héritage affirmé par Furet le place bien évidemment à droite. Il faut cependant remarquer qu'il se réfère à Tocqueville, certes, mais aussi à Michelet et à Quinet.

Pourquoi Bonaparte? Pourquoi la Terreur? La Révolution n'est pas un récit dont le sens est clair. La Révolution est un processus dynamique, elle crée sa propre histoire. L'idéologie est le produit du discours qu'on invente pour faire la Révolution. Contre le pouvoir se dresse la Nation, telle que la présente l'abbé. La souveraineté est inhérente à l'ensemble et non à l'individu. Elle ne peut donc s'incarner que par la représentation, qui symbolise la Nation. La politique est un jeu autour du pouvoir et ce pouvoir appartient à ceux qui parlent au nom de la Nation. Furet insiste sur le principe absolutiste qu'il décèle dans le discours de la volonté populaire et que la Terreur rendra explicite. La démocratie recèle la tyrannie. L'unité de l'Etat c'est la Terreur et c'est l'unanimité de la Nation. La Terreur est identique à l'aspiration démocratique et le 9 Thermidor est donc bien la défaite de la démocratie puisqu'il détruit l'illusion qui voulait que la Révolution fût conforme à son discours.

Aujourd'hui on entreprend une nouvelle analyse de l'origine de la Révolution, on repense l'influence des lumières et des hommes de lettres. On insiste sur la désacralisation du pouvoir que provoque la prise de conscience des questions sociales. On marque un nouvel intérêt pour l'étude de 1789, sur l'absence d'une crise financière et la paralysie des Etats Généraux.

Le conférencier conclut sur la nécessité de réintégrer dans le récit de la Révolution l'histoire sociale et les circonstances.

1646. – 27 avril 1989.

#### Nouveaux horizons de l'histoire contemporaine, par M<sup>me</sup> Michelle PERROT.

Depuis 30 ans, constate d'emblée la conférencière, l'historiographie a beaucoup changé. L'histoire est un filtre du présent et reste tributaire du choix des historiens, tout à la fois témoins et acteurs.

M<sup>me</sup> Perrot axe son exposé en trois phases:

Premièrement la période de 1950 à 1970, qui voit le triomphe de l'histoire économique et sociale, inspirée par Labrousse et Braudel; ensuite dès 1970 l'entrée en force de la nouvelle histoire, elle s'interroge enfin sur l'horizon 89, les forces et les faiblesses de l'histoire.

Elle rappelle avec force tout ce que l'on doit à Bloch, Braudel et Labrousse et insiste notamment sur le contenu de cette histoire qu'ils promouvaient et qui devait beaucoup à un dépouillement exhaustif des archives et à l'établissement de longues séries, gage de scientificité. On a renouvelé aussi les champs d'étude, on s'est intéressé à l'histoire rurale, urbaine, aux catégories sociales, à la démographie, on a exploré les grands espaces maritimes et commerciaux.

La crise de 1968 favorisa l'apparition de la nouvelle histoire, qui reçut son impulsion de Jacques Le Goff et François Furet, directeurs successifs de l'Ecole des Hautes Etudes. Elle est profondément révélatrice de la crise du marxisme et se caractérise surtout par l'émergence de l'histoire des mentalités et de l'histoire socio-culturelle. L'histoire économique et sociale s'affaiblit et se scinde. L'anthropologie fournit des modèles. On redécouvre l'histoire poli-

tique, on s'intéresse à la vie quotidienne. Tout, jusqu'au bidet, devient objet d'étude.

La forme change également et la thèse monumentale recule au profit de travaux plus courts qui marquent souvent aussi un retour à un qualitatif revisité par l'analyse littéraire. On revient au texte et à l'individuel.

Ce qui pointe aujourd'hui, à la traîne du Bicentenaire est une histoire qui refuse d'expliquer le politique par l'économique et le social. A cela s'ajoute un retour à l'histoire religieuse, profondément renouvelée et surtout une histoire au féminin et l'étude du rapport des sexes.

Le bilan triomphaliste que l'on peut être tenté de dresser ne doit pas cependant dissimuler certaines faiblesses: abandon des archives, émiettement, goût du détail, timidité des hypothèses, peur des conflits et repli manifeste sur l'histoire nationale.

1647. – *12 octobre 1989.*

**Hommage à M. Walter ZURBUCHEN, par M. Jean Etienne GENEQUAND.**

**L'épopée des Vaudois du Piémont, par M. François PEYROT.**

L'orateur trace à grands traits une fresque brillante de l'histoire des Vaudois du Piémont, jusqu'à la Glorieuse Rentrée. Il évoque les débuts obscurs et l'installation autour du Mont Viso, ainsi que la création de communautés clandestines en Provence, en Bohême et en Calabre. Mais le gros des Vaudois paraît bien avoir subsisté pendant quatre siècles dans les hautes vallées qui mènent à Pignerol, sur la route, justement des Français, chaque fois qu'ils envahiront l'Italie.

La Réforme sortit les Vaudois de leur isolement. Après quatre synodes, dont le plus important est celui de Chanforan en 1532, auquel assiste Farel, ils y adhèrent.

Leur Eglise se «dresse» alors, et sort de l'ombre, ce qui ne va pas sans danger. Dès 1545 les Vaudois du Luberon sont persécutés sur l'ordre du Parlement d'Aix et disparaissent. Plus tard le duc de Savoie, Emmanuel Philibert, tente à son tour de réduire ses sujets réformés. Ils résistent et après une courte guerre, sont confinés dans les montagnes, par le traité de Cavour en 1561.

La persécution reprend au siècle suivant, à l'instigation de M<sup>me</sup> Royale, la duchesse de Savoie, Marie Christine de France. En 1655 les Pâques vaudoises, un affreux massacre perpétré par Pianezza, le fils de d'Albigny, en marquent le début. La résistance se trouve un chef en la personne de Josué Janavel, le lion de Rora, spécialiste de la guérilla. La partie est inégale. L'existence de la communauté est assurée par les Patentes de Turin, mais Janavel doit s'exiler.

Dès 1686, la France et la Savoie font un dernier effort pour anéantir le peuple des Vallées. Les Vaudois sont écrasés 12 000 d'entre eux sont enfermés à Turin, les trois quarts périront.

La résistance désespérée des derniers combattants aura pour résultat de permettre l'émigration des survivants, qui par leur nombre et leur volonté inébranlable de rentrer au pays vont bientôt poser maints problèmes aux autorités des Etats protestants.

Assuré de l'appui de Guillaume d'Orange, le pasteur Henri Arnaud organise l'expédition qui du 17 au 31 août 1689 ramène chez eux 900 combattants. C'est la Glorieuse Rentrée, qui réussira parce que dès 1690 le duc de Savoie a abandonné l'alliance française. Un Edit de tolérance est proclamé le 23 mai 1694. Trois ans plus tard Arnaud est expulsé avec 3000 réformés français. Il se réfugie au Wurtemberg où il mourra.

*1648. – 23 novembre 1989.*

**Um er-Rasas et Um el Walid, fouilles byzantines et islamiques de la fondation Max Van Berchem, par MM. Jacques BUJARD et Marc-André HALDIMANN.**

*A paraître.*

*1649. – 23 novembre 1989.*

**La folie à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle, par M. Vincent BARRAS.**

La folie existe bien entendu à Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais elle a laissé peu de traces dans les séries d'archives avant le XIX<sup>e</sup>, ce qui n'est guère étonnant puisque c'est à cette époque qu'elle est pour la première fois définie comme un état.

Les séries hospitalières et celles de la justice pénale permettent cependant de l'appréhender comme un fait social et individuel. C'est bien ainsi que la montrent les registres d'entrée à la Discipline. En 1733, il y a 10 aliénés, en 1757, 18 et en 1790, 20. C'est fort peu pour une population qui s'approche des 30 000 âmes. On n'enferme donc pas les fous au XVIII<sup>e</sup> siècle, et quand on doit se résoudre à l'internement, on ne le fait généralement que pour de courtes périodes, le temps que les crises souvent saisonnières et attribuées à l'abus des boissons fortes se passent. L'Hôpital est donc un lieu de refuge temporaire pour les malades et rares sont ceux qui doivent en définitive y être enfermés à vie.

Les archives criminelles livrent plus de renseignement, M. Barras a étudié plus de 6000 procédures, en quatre tranches de dix ans de 1700 à 1789. 106 des inculpés sont reconnus fous par la justice, soit le 2% du total. Encore faut-il remarquer que 80 de ces dossiers sont ouverts en raison d'un suicide ou d'une tentative de suicide. La folie criminelle ne concerne donc qu'un nombre infime de prévenus, et l'auteur n'a repéré qu'un assassin dément au cours de sa recherche. La folie paraît bien être considérée par les tribunaux comme une circonstance atténuante. Aucun des aliénés inculpés n'a été condamné à la peine qu'il aurait méritée s'il avait été reconnu sain d'esprit. Pour régler le cas des fous, le XVIII<sup>e</sup> siècle fait d'abord confiance à la

famille, puis à d'autres moyens, quand celle-ci n'y peut plus suffire. Le cas de Jacques Guizot, soigné d'abord par les siens puis à l'hôpital, où il fait de brefs séjours, enfermé au bout de 5 ans, relâché, interdit puis enfermé sa vie durant résume assez bien l'histoire de la folie genevoise au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Les expériences d'un étudiant genevois dans les Universités européennens du XIX<sup>e</sup> siècle, par M. Denis Van BERCHEM.**

*Publié dans Denis Van BERCHEM, L'égyptologue genevois Edouard Naville, Genève, 1989, 147 p.*

*1650. – 14 décembre 1989.*

**Théodore de Bèze et la politique française au lendemain de la Saint-Barthélemy, par M. Alain DUFOUR.**

A la suite la Saint-Barthélemy, plus de deux mille réfugiés affluent à Genève, où bientôt la famine règne, malgré l'aide de l'Angleterre et de la duchesse du Savoie. Des problèmes politiques se posent aussi, même si la majorité des réfugiés ne pense qu'à regagner la France le plus vite possible. En France on écrit force pamphlets et Théodore de Bèze prend sa part de la polémique en réfutant les arguments de l'ambassadeur français.

Mais Théodore de Bèze paraît bien avoir été l'objet d'une tentative de séduction de la part de Charles IX. M. Dufour, l'éditeur de sa correspondance, présente un curieux document, non daté, et un peu obscur, contenant un plaidoyer pour la paix des Eglises. Une suscription d'un secrétaire affirme que c'était une réponse donnée à Charles IX qui avait demandé à Bèze de l'aider à se venger des Guises et quelques mots de la main de Bèze donnent la clef de cette petite énigme: «tentation du roi Charles et de la reine mère que j'ai évitée grâce à Dieu, les seigneurs syndics avertis.»

Bèze a donc bien été l'objet d'une approche de la part du roi, mais il l'a repoussée. Quand? Pourquoi?

Nous n'avons que quelques indices. En août 1573 Bèze effectua un voyage à Strasbourg pour rencontrer l'ambassadeur de France. Mais dès le 16 août il fait savoir à l'un de ses correspondants, qu'il faut être extrêmement prudent si l'on veut négocier et ne pas faire confiance au roi. Bèze n'avait sans doute pas tort. Certaines lettres de Guise donnent à penser que les offres royales n'étaient que faux-semblants et que si le roi voulait rassurer «la vermine séditieuse», c'était pour mieux l'exterminer.

Le 26 août 1573 le siège de Bèze est fait, mieux vaut laisser les Madianites s'entre-détruire. Ils ne manqueront pas de le faire.

**Les banquiers suisses (1880-1960), par M. Youssef CASSIS.**

En Angleterre, plaisante l'orateur, je saurais par où commencer! Par les gnomes de Zurich, mais ici? Les Suisses en savent-ils plus que les Anglais? Les élites suisses sont mal connues et les élites bancaires encore plus que les autres. On peut cependant essayer de traquer les individus et c'est les premiers résultats de cette chasse prosopographique, menée avec l'aide de M<sup>me</sup> Fabienne Brunner, que je vous livre.

Remarquons d'abord que la concentration financière est faible en Suisse, que chaque canton paraît avoir eu une élite bancaire et industrielle, et qu'il n'y a pas eu à l'origine un centre bancaire prédominant.

Le système bancaire moderne s'installe entre 1880 et 1960. On distingue trois phases en Suisse: une période d'administration familiale, suivie d'une professionnalisation des responsables et enfin, dès 1940, d'un recrutement différencié de ces responsables. Tous les centres bancaires et toutes les grandes banques ont suivi la même évolution, même si les situations de départ étaient différentes. A Zurich la finalité de l'activité bancaire était à l'origine de soutenir les affaires des commerçants et des industriels, à Bâle ce mobile a moins d'importance, à Genève on se spécialise dans les prêts.

Ces spécificités dureront. L'orateur en donne de nombreux exemples. Le Crédit suisse est dominé par les industriels du textile jusqu'en 1940 (la famille Abbeg siège au Conseil d'administration jusqu'en 1953), les Bâlois contrôlent la SBS jusqu'en 1918 et les Zurichoises sont toujours majoritaires à l'UBS.

De nos jours les cadres de banques sont plutôt des universitaires, mais ce n'est qu'après 1960 que cette tendance s'affirme. Auparavant on pouvait fort bien faire toute sa carrière dans l'entreprise en gravissant chaque échelon. C'est ce que démontrent les cursus d'Ernest Gampert, Fritz Rychner ou Léopold Dubois.

Les décideurs des banques participent rarement au débat politique, on compte relativement peu de parlementaires fédéraux parmi eux. Mais ils ne sont pas sans influence.

L'orateur estime en conclusion que la SBS, le CS et l'UBS, banques européennes par la taille, gardent une certaine spécificité, du fait notamment qu'elles restent aux mains d'élites locales, mais ceci est une autre histoire, qu'il est d'ailleurs impossible d'écrire.

Guy LE COMTE  
Daniel AQUILLON

**EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER  
SUR L'EXERCICE 1989**

*Charges*

Frais généraux . . . . .	<i>au 31.12.1989</i>
Frais de publication:	
Bulletin . . . . .	Fr. 17.292.—
Autres publications . . . . .	Fr. 8.000.—
	<u>Fr. 51.823,65</u>

*Produits*

Cotisations et revenus . . . . .	Fr. 27.430,80
Ventes . . . . .	Fr. 7.322.—
Subventions:	
Etat de Genève . . . . .	Fr. 15.600.—
Dons . . . . .	Fr. 100.—
Excédent de dépenses . . . . .	Fr. 1.370,85
	<u>Fr. 51.823,65</u>